



## TITAN

Société Anonyme

Place Sainte-Gudule 14, 1000 Bruxelles, Belgique  
0699.936.657 (RPM Bruxelles, division francophone)

---

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 8 MAI 2026

---

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Titan S.A. (la **Société**), ayant son siège à Bruxelles, Place Sainte-Gudule 14, s'est tenue le vendredi 8 mai 2026, à 11h00 (CET) (l'**Assemblée Générale Annuelle** ou l'**Assemblée**), à l'hôtel Four Seasons à Limassol, Chypre (67-69 Amathountos Avenue, Ag. Tychonas, 4532 Limassol, Chypre).

#### I. COMPOSITION DU BUREAU

L'Assemblée Générale Annuelle a été ouverte à 11h00 (CET) par Monsieur Dimitrios Papalexopoulos, Président du Conseil d'administration (en qualité de **Président**). L'Assemblée a également été physiquement suivie par M. Michael Colakides, Administrateur délégué de la Société, M. Kyriacos Riris, Vice-Président indépendant du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit et des risques, et M. Ioannis Ioannou, Directeur financier du Groupe. Étaient également présents à l'Assemblée M. Didier Delanoye, associé en audit chez PwC Bedrijfsrevisoren Belgique, ainsi que M. Dimitrios Katsaounis, désigné par le Président pour exercer les fonctions de Secrétaire et de Scrutateur.

Monsieur Marcel Constantin Cobuz, Président du Comité exécutif du Groupe, a assisté à l'Assemblée à distance.

#### II. PRÉSENCE

Les actionnaires qui avaient rempli les formalités d'admission à temps pouvaient soit être présents à l'Assemblée Générale Annuelle, soit être représentés par un mandataire, soit voter par correspondance avant l'Assemblée Générale Annuelle, conformément au Code des sociétés et des associations et aux statuts de la Société.

La liste de présence, reprenant les noms des actionnaires valablement présents ou représentés à l'Assemblée Générale Annuelle, les procurations, ainsi que les formulaires de vote par correspondance, sont annexées au présent procès-verbal.

Les actionnaires présents représentent au total 53 219 300 actions et droits de vote sur les 78 325 475 actions et droits de vote de la Société. Cependant, la Société et ses filiales détenaient ensemble à la Date d'Enregistrement (c'est-à-dire le 24 avril 2026) 3 504 638 actions propres, de sorte que les droits de vote attachés à ces actions sont suspendus, conformément à l'article 7:217, §1 juncto article 7:224 du Code des sociétés et des associations. Ces actions ne sont pas prises en compte pour la détermination des conditions de quorum et majorité qui doivent être

respectées lors de l'Assemblée Générale Annuelle, conformément à l'article 7:140 du Code des sociétés et des associations. Ainsi, seules 74 820 837 actions émises par la Société doivent être prises en compte au dénominateur pour déterminer le quorum de l'Assemblée Générale Annuelle. Par conséquent, les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Annuelle représentent 71,11% du capital.

Conformément à l'article 39 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Annuelle peut valablement délibérer et décider si les actionnaires représentant au moins 20% du capital de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale.

En conséquence, le Président a déclaré l'Assemblée Générale Annuelle valablement constituée.

### **III. CONVOCATIONS**

Le Secrétaire a confirmé que toutes les formalités de publication et de convocation pour l'Assemblée ont été dûment accomplies. L'avis de convocation de l'Assemblée a été publié le 8 avril 2026 conformément aux dispositions de l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations, dans des médias assurant une diffusion effective de l'information au public, et sur le site internet de la Société.

À la même date, les titulaires d'actions nominatives, les administrateurs et le commissaire aux comptes ont reçu un courriel contenant l'avis de convocation. De plus, cet courriel incluait un lien permettant d'accéder à tous les formulaires nécessaires pour se conformer aux formalités d'admission applicables, ainsi qu'aux documents soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

Par conséquent, le Président a constaté que l'Assemblée Générale Annuelle avait été convoquée conformément à l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations et aux statuts de la Société et pouvait donc valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

### **IV. DROIT DE POSER DES QUESTIONS**

Le Président a indiqué que, conformément aux statuts de la Société, les actionnaires avaient le droit de soumettre des questions écrites relatives aux points à l'ordre du jour de l'Assemblée, aux membres du Conseil d'administration et/ou au Commissaire de la Société. Le Président a constaté que la Société n'avait toutefois reçu aucune question avant l'Assemblée Générale Annuelle.

Le Président a également précisé que les questions des actionnaires pouvaient être posées pendant l'Assemblée. Aucun actionnaire n'a posé de telles questions au cours de l'Assemblée Générale Annuelle.

### **V. DÉLIBÉRATION ET DÉCISIONS**

M. Marcel Constantin Cobuz, Président du Comité exécutif du Groupe, M. Michael Colakides, Administrateur délégué de la Société, et M. Ioannis Ioannou, Directeur financier du

Groupe, ont présenté la performance du Groupe au cours du dernier exercice financier, ainsi que le rapport annuel du Groupe pour 2025, et ont fait le point sur la situation actuelle.

Ensuite, la parole a été donnée à M. Didier Delanoye, associé en audit chez PwC Bedrijfsrevisoren Belgique, qui a présenté aux actionnaires leur rapport sur les comptes annuels de la Société et sur les comptes annuels consolidés, ainsi que leur assurance limitée sur le rapport consolidé de durabilité.

À la suite de ces présentations, l'Assemblée Générale Annuelle est passée aux points à l'ordre du jour et a procédé aux votes.

**(1) Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

Le Président a demandé à l'Assemblée Générale Annuelle de prendre acte du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesquels ont été publiés sur le site Internet de la Société.

**(2) Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, du rapport consolidé du Conseil d'administration sur ces comptes (y compris la Déclaration de Durabilité), du rapport du réviseur d'entreprises sur ces comptes ainsi que du rapport d'assurance limitée du réviseur d'entreprises sur les informations en matière de durabilité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

Le Président a demandé à l'Assemblée Générale Annuelle de prendre acte des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, du rapport consolidé du Conseil d'administration sur ces comptes (y compris la Déclaration relative à la durabilité), du rapport du réviseur d'entreprises sur ces comptes ainsi que du rapport d'assurance limitée du réviseur d'entreprises sur les informations en matière de durabilité pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2025. Ces documents ont été publiés sur le site internet de la Société.

**(3) Approbation des Comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, y compris l'affectation des bénéfices et l'approbation de la distribution d'un dividende brut de 1,10 EUR par action.**

L'Assemblée Générale Annuelle a approuvé les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de l'affectation des bénéfices de l'exercice, fixant un dividende brut de 1,10 EUR par action, payable le 7 juillet 2026.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71,11%     |
| Nombre de votes pour :  | 53 207 870 |

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 11 430

**(4) Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

L'Assemblée Générale Annuelle a approuvé le rapport de rémunération présenté par le Conseil d'administration, tel que préparé par le Comité de rémunération et intégré au Rapport annuel.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 53 219 300

Proportion du capital représentée par ces actions : 71.11%

Nombre de votes pour : 51 237 292

Nombre de votes contre : 1 982 001

Nombre d'abstentions : 7

**(5) Décharge des membres du Conseil d'administration de toute responsabilité découlant de l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

L'Assemblée Générale Annuelle a décidé de décharger les personnes suivantes de toute responsabilité liée à l'exercice de leur mandat d'administrateur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

William John Antholis (jusqu'au 7 février 2025), Andreas Artemis, Marcel Constantin Cobuz, Michael Colakides, Haralambos David, Lyn Mary Grobler, Paula Hadjisotiriou, Leonidas Kanellopoulos, Natalia Nikolaidi, Ioannis Paniaras (jusqu'au 7 février 2025), Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Kyriakos Riris, Sandra Soares Santos (jusqu'au 7 février 2025), Dimitris Tsitsiragos et Vassilios Zarkalis (jusqu'au 7 février 2025).

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 53 219 300

Proportion du capital représentée par ces actions : 71.11%

Nombre de votes pour : 53 065 542

Nombre de votes contre : 34 418

Nombre d'abstentions : 119 340

**(6) Décharge du commissaire de la Société de toute responsabilité découlant de l'accomplissement de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.**

L'Assemblée Générale Annuelle a décidé de décharger le réviseur d'entreprises de la Société, PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est sis 1831 Diegem, 5 Culliganlaan, Bruxelles, représenté par Didier Delanoye, de toute responsabilité liée à l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 53 097 737 |
| Nombre de votes contre :  | 2 223      |
| Nombre d'abstentions :  | 119 340    |

**(7) Approbation de la cooptation par le Conseil d'administration de Mme Stella Kyriakides en tant qu'administratrice indépendante.**

L'Assemblée Générale Annuelle a approuvé la cooptation de Mme Stella Kyriakides en tant qu'administratrice indépendante de la Société à compter du 3 février 2026 afin de mener à son terme, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de 2026, le mandat de Mme Natalia Nikolaidi.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 53 219 292 |
| Nombre de votes contre :  | 0          |
| Nombre d'abstentions :  | 8          |

**(8) Nomination et renouvellement de membres du Conseil d'administration.**

**(a) Renouvellement du mandat de M. Andreas Artemis en tant qu'administrateur indépendant de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de M. Andreas Artemis en tant qu'administrateur indépendant de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. M. Andreas Artemis remplit les critères d'indépendance énoncés au Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| Nombre de votes pour :   | 52 822 820 |
| Nombre de votes contre : | 396 472    |
| Nombre d'abstentions :   | 8          |

**(b) Renouvellement du mandat de M. Marcel Constantin Cobuz en tant qu'administrateur exécutif de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de M. Marcel Constantin Cobuz en tant qu'administrateur exécutif de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 53 091 678 |
| Nombre de votes contre :  | 127 614    |
| Nombre d'abstentions :  | 8          |

**(c) Renouvellement du mandat de M. Michael Colakides en tant qu'administrateur exécutif de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de M. Michael Colakides en tant qu'administrateur exécutif de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 53 162 270 |
| Nombre de votes contre :  | 57 022     |
| Nombre d'abstentions :  | 8          |

**(d) Renouvellement du mandat de M. Haralambos David en tant qu'administrateur indépendant de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de M. Haralambos David en tant qu'administrateur indépendant de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. M. Haralambos David remplit les critères d'indépendance énoncés au Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 52 803 752 |
| Nombre de votes contre :  | 415 540    |
| Nombre d'abstentions :  | 8          |

**(e) Renouvellement du mandat de Mme Lyn Mary Grobler en tant qu'administratrice indépendante de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de Mme Lyn Mary Grobler en tant qu'administratrice indépendante de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. Mme Lyn Mary Grobler remplit les critères d'indépendance énoncés au Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 53 084 605 |
| Nombre de votes contre :  | 134 687    |
| Nombre d'abstentions :  | 8          |

**(f) Renouvellement du mandat de Mme Paula Hadjisotiriou en tant qu'administratrice indépendante de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de Mme Paula Hadjisotiriou en tant qu'administratrice indépendante de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. Mme Paula Hadjisotiriou remplit les critères d'indépendance énoncés au Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 53 219 300

Proportion du capital représentée par ces actions : 71.11%

Nombre de votes pour : 52 840 068

Nombre de votes contre : 379 224

Nombre d'abstentions : 8

**(g) Renouvellement du mandat de M. Leonidas Kanellopoulos en tant qu'administrateur exécutif de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de M. Leonidas Kanellopoulos en tant qu'administrateur exécutif de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 53 219 300

Proportion du capital représentée par ces actions : 71.11%

Nombre de votes pour : 53 091 678

Nombre de votes contre : 127 614

Nombre d'abstentions : 8

**(h) Renouvellement du mandat de Mme Stella Kyriakides en tant qu'administratrice indépendante de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de Mme Stella Kyriakides en tant qu'administratrice indépendante de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. Mme Stella Kyriakides remplit les critères d'indépendance énoncés au Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 53 219 300

Proportion du capital représentée par ces actions : 71.11%

Nombre de votes pour : 53 219 292

Nombre de votes contre : 0

|                          |
|--------------------------|
| Nombre d'abstentions : 8 |
|--------------------------|

**(i) Renouvellement du mandat de M. Dimitrios Papalexopoulos en tant qu'administrateur non exécutif de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de M. Dimitrios Papalexopoulos en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 52 607 079 |
| Nombre de votes contre :  | 612 213    |
| Nombre d'abstentions :  | 8          |

**(j) Renouvellement du mandat de Mme Alexandra Papalexopoulou en tant qu'administratrice exécutive de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de Mme Alexandra Papalexopoulou en tant qu'administratrice exécutive de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 52 491 296 |
| Nombre de votes contre :  | 727 996    |
| Nombre d'abstentions :  | 8          |

**(k) Renouvellement du mandat de M. Dimitris Tsitsiragos en tant qu'administrateur indépendant de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé le renouvellement du mandat de M. Dimitris Tsitsiragos en tant qu'administrateur indépendant de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée

d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. M. Dimitris Tsitsiragos remplit les critères d'indépendance énoncés au Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 53 201 276 |
| Nombre de votes contre :  | 18 016     |
| Nombre d'abstentions :  | 8          |

**(I) Nomination de M. Stavros Pantzaris en qualité d'administrateur indépendant de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle, sur proposition pertinente du Comité de nomination, a approuvé la nomination de M. Stavros Pantzaris en tant qu'administrateur indépendant de la Société, avec effet à compter d'aujourd'hui, le 8 mai 2026, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2027. M. Stavros Pantzaris remplit les critères d'indépendance énoncés au Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 53 219 292 |
| Nombre de votes contre :  | 0          |
| Nombre d'abstentions :  | 8          |

**(9) Modification de la Politique de rémunération de la Société.**

L'Assemblée Générale Annuelle a approuvé la modification de la Politique de rémunération de la Société, avec effet au 1er janvier 2026.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
| Proportion du capital représentée par ces actions :                       | 71.11%     |
| Nombre de votes pour :  | 46 382 697 |
| Nombre de votes contre :  | 6 787 688  |
| Nombre d'abstentions :  | 48 915     |

**(10) Approbation, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, de dispositions conférant des droits à des tiers, susceptibles d'affecter substantiellement le patrimoine de la Société ou de donner naissance à une dette ou à un engagement substantiel à la charge de la Société, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle de la Société (de telles dispositions sont courantes dans la documentation de financement internationale, mais requièrent, en droit belge, l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires).**

L'Assemblée Générale Annuelle a approuvé, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, les dispositions conférant des droits à des tiers, susceptibles d'affecter substantiellement le patrimoine de la Société ou de donner naissance à une dette ou à un engagement substantiel à la charge de la Société, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle de la Société,

(A) incluses dans les accords ci-dessous :

- (a) 350 000 000 EUR d'obligations garanties à 3,50 % échéant en 2031, émises par TITAN Global Finance PLC et garanties par la Société ;
- (b) une convention de crédit d'un montant de 230 000 000 EUR, en date du 25 juillet 2025, avec Titan Global Finance Plc en qualité d'emprunteur, la Société en qualité d'emprunteur et de garant, et, notamment, HSBC Bank Plc en qualité d'agent ;
- (c) un avenant à un emprunt obligataire d'un montant de 120 000 000 EUR, en date du 28 juin 2024, conclu entre Titan Cement Company S.A., en qualité d'émetteur, la Société, en qualité de garant, et Alpha Bank S.A., en qualité d'agent des obligataires et d'agent payeur ;
- (d) le renouvellement d'une convention de crédit de 40 000 000 USD, daté à l'origine du 1er juillet 2014, tel que modifié de temps à autre, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, HSBC Bank USA en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
- (e) le renouvellement d'une convention de crédit de 45 000 000 USD, daté à l'origine du 30 novembre 2016, tel que modifié de temps à autre, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, Wells Fargo Bank en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
- (f) le renouvellement d'une convention de crédit d'un montant de 60 000 000 USD, initialement conclue le 8 juillet 2020, telle que modifiée périodiquement, entre TITAN America LLC, en qualité d'emprunteur, CITIBANK N.A., en qualité de prêteur, et la Société, en qualité de garant ; et

(B) incluses ou devant être incluses dans tout autre nouvel accord ou instrument aux termes duquel la Société :

- (i) lève ou garantit, au bénéfice de sociétés filiales ou liées, tout financement (par voie d'opérations bilatérales, « club deal » ou d'opérations de financement syndiqué, par l'émission d'obligations, de billets à ordre, d'obligations non garanties, de titres de créance ou d'instruments similaires [y compris par le biais d'un placement privé], d'opérations de

crédit-bail ou d'accords d'affacturage et, plus généralement, par toute autre opération produisant l'effet commercial d'un emprunt) utilisé aux fins générales de l'entreprise et/ou de ses filiales (y compris, mais sans s'y limiter, le financement des fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions, investissements, opérations de refinancement et distributions liées au capital), sous réserve que le montant total agrégé en principal engagé dans le cadre de toutes les opérations de financement incluant de telles dispositions ne dépasse pas 500 000 000 EUR (cinq cents millions d'euros, ou son équivalent dans d'autres devises calculé au moment de la conclusion de l'opération de financement concernée) ;

- (ii) conclut ou garantit toute transaction dérivée conclue dans le cadre de l'activité ordinaire de la Société et/ou de l'une de ses filiales (autre qu'à des fins spéculatives) afin de se protéger contre les fluctuations d'un taux ou d'un prix ou d'en tirer profit.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
|---|------------|

|   |        |
|---|--------|
| Proportion du capital représentée par ces actions : | 71.11% |
|---|--------|

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Nombre de votes pour : | 53 217 181 |
|------------------------|------------|

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| Nombre de votes contre : | 2 112 |
|--------------------------|-------|

|                        |   |
|------------------------|---|
| Nombre d'abstentions : | 7 |
|------------------------|---|

### **(11) Procuration.**

L'Assemblée Générale Annuelle a accordé une procuration spéciale à Michael Colakides, Grigorios Dikaios, Nikolaos Andreadis, Nikolaos Birakis, Spyridon Hadjinicolaou, ainsi qu'à Sophie Rutten, Jasper Clarys et Susana Gonzales ou tout autre avocat ou collaborateur d'Allen Overy Shearman Sterling (Belgium) LLP, chacun agissant indépendamment, à l'effet de rédiger, exécuter et signer tous documents, instruments, actes et formalités et de donner toutes instructions nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions susmentionnées, en ce compris, mais sans s'y limiter, le dépôt des comptes annuels et des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2025, ainsi que le rapport annuel et le rapport du réviseur d'entreprises y afférents, auprès de la Banque Nationale de Belgique, la publication des nominations et des extraits des résolutions et l'accomplissement des formalités de publication nécessaires, avec un droit de délégation.

|   |            |
|---|------------|
| Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : | 53 219 300 |
|---|------------|

|   |        |
|---|--------|
| Proportion du capital représentée par ces actions : | 71.11% |
|---|--------|

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Nombre de votes pour : | 53 167 439 |
|------------------------|------------|

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| Nombre de votes contre : | 2 934 |
|--------------------------|-------|

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Nombre d'abstentions : | 48 927 |
|------------------------|--------|

## **VI. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour de l'Assemblée ayant été épuisé, le Président a remercié les actionnaires pour leur présence et leur participation, puis a levé l'Assemblée à 12h00 (CET).

Après lecture et approbation, le procès-verbal est signé par le Président et les membres du bureau.

## **SIGNATURES**

---

**Dimitrios Papalexopoulos**  
Président

---

**Dimitrios Katsaounis**  
Secrétaire et Scrutateur